



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

ORDRE DU JOUR

Réunion des 17-19 mars 1998

**GROUPE DE NEGOCIATION DE
L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT**

ORDRE DU JOUR ORDRE DU JOUR

17-19 mars 1998

1. **Adoption de l'ordre du jour** DAFFE/MAI/A(98)4

2. **Approbation du compte rendu succinct de la réunion du 19 février** DAFFE/MAI/M(98)2

3. **Contributions des délégations**

4. **Contributions des observateurs**

5. **Progrès des travaux du Groupe de rédaction n°3 et des consultations informelles**

Pour référence :

Rapports au Groupe de négociation DAFFE/MAI/DG3(98)2
DAFFE/MAI/DG3(98)3
DAFFE/MAI/IN(98)1

6. **Environnement et travail**
 - a) **Rapports sur les examens nationaux des questions d'environnement**

Pour référence :

Contribution d'une délégation DAFFE/MAI/RD(98)13
Contribution d'une délégation DAFFE/MAI/DG3/RD(98)9
Contribution d'une délégation DAFFE/MAI/RD(98)15

 - b) **Environnement et questions connexes**

 - c) **Travail**

Note du Président sur l'environnement et les questions connexes ainsi que sur le travail DAFFE/MAI(98)10

7. Libéralisation et exceptions

a) Interface entre l'AMI et l'AGCS

Note du Président

DAFFE/MAI(98)1

b) Dérogations au statu quo

Note du Président

DAFFE/MAI(98)13

Pour référence :

Exceptions
(Note du Président)

DAFFE/MAI(98)5

8. Points concernant le règlement des différends

Note du Président

DAFFE/MAI(98)

Pour référence :

Rapport au Groupe de négociation

DAFFE/MAI/DS(98)1

9. Obligations contradictoires

10. Prochaines étapes/Autres questions

Notes concernant l'ordre du jour

Point 3. Contributions des délégations

Les délégations sont invitées à soumettre des propositions, pour examen par le Groupe de négociation. Les pays Membres sont invités à transmettre leurs contributions écrites en temps utile pour qu'elles puissent être examinées par les autres pays Membres avant la réunion du Groupe de négociation.

Point 4. Contribution des observateurs

Les observateurs peuvent soumettre des propositions écrites ou commenter les points examinés par le Groupe de négociation. Il est souhaitable que les contributions écrites soient reçues en temps utile pour qu'elles puissent être examinées par les pays Membres avant la réunion du Groupe de négociation.

Point 5. Progrès des travaux du Groupe de rédaction n°3 et des consultations informelles

Il sera fait rapport des résultats de la réunion du Groupe de rédaction n°3 du 20 janvier 1998 et des consultations informelles sur les questions institutionnelles (20 février) et les thèmes spéciaux (23-24 février).

Le Groupe de négociation sera informé des résultats des consultations informelles sur le règlement des différends (23-24 février) sous le point 8 de l'ordre du jour.

Point 6. Environnement et travail

Il est souhaitable que les délégations qui ne l'ont pas encore fait rendent compte des résultats de leur examen des questions environnementales, si possible par écrit.

Le Groupe de négociation est invité à examiner les propositions concernant l'environnement et les questions connexes ainsi que le travail, à partir d'une note du Président [DAFFE/MAI(98)10].

L'analyse révisée du Secrétariat concernant les liens entre l'AMI et les accords multilatéraux en matière d'environnement est achevée (DAFFE/MAI(98)1/REV1) et a été diffusée sur Internet pour commentaires.

Point 7. Libéralisation et exceptions

a. Le Groupe de négociation est invité à réagir aux options envisageables pour les exceptions dans le domaine des services régis par l'AGCS, à partir d'une note du Président [DAFFE/MAI(98)11].

b. Le Groupe de négociation est également invité à envisager pour les exceptions des options comportant des dérogations au statu quo, compte tenu du régime des dérogations au statu quo prévu dans l'AGCS et dans l'ALENA [DAFFE/MAI(98)13].

La note du Président comprend des annexes qui contiennent un projet de texte illustratif concernant (i) les transports aériens et (ii) les mesures en faveur des populations autochtones ou d'autres groupes minoritaires.

Point 8. Points concernant le règlement des différends

Le Groupe de négociation est invité à réagir aux propositions formulées par le Président sur certains points concernant le règlement des différends [DAFFE/MAI(98)12], compte tenu des résultats des consultations informelles qui ont eu lieu à ce sujet les 23 et 24 février.

Point 9. Obligations contradictoires et questions connexes

Le Groupe de négociation souhaitera sans doute faire le point sur les consultations informelles à ce sujet.

Point 10. Prochaines étapes/autres questions

Le Groupe de négociation est invité à examiner l'ordre du jour des réunions d'avril, compte tenu des débats de la réunion de mars du Groupe. Un ordre du jour provisoire d'avril avait été fixé à la réunion de février [DAFFE/MAI(98)14].